Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renouvellement de la période d'essai

Par Visiteur

Bonjour,
je suis embauchée dans une boite depuis le 30 mars 2009, ma période d'essai a été renouvellée.
J'ai du signer un document le 29 juin 2009 précisant que ma période était renouvellée jusqu'au 29 septembre 2009 (le renouvellement est prévu dans la convention collective et dans mon contrat et j'avais été prevnue que c'etait assez systématique). Ce document était daté du 24 juin 2008 et non pas 2009.
Il ne contient aucune information sur la société à part le nom du DRH, ni même comment il m'a été remis.
Je n'ai eu qu'à apposer ma signature sans aucune autre mention.

J'aurais aimé savoir si ce document était légal ?

merci de votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

je suis embauchée dans une boite depuis le 30 mars 2009, ma période d'essai a été renouvellée.
J'ai du signer un document le 29 juin 2009 précisant que ma période était renouvellée jusqu'au 29 septembre 2009 (le renouvellement est prévu dans la convention collective et dans mon contrat et j'avais été prevnue que c'etait assez systématique). Ce document était daté du 24 juin 2008 et non pas 2009.
Il ne contient aucune information sur la société à part le nom du DRH, ni même comment il m'a été remis.
Je n'ai eu qu'à apposer ma signature sans aucune autre mention.

J'aurais aimé savoir si ce document était légal ?

Oui, c'est tout à fait légal. Le renouvellement de la période d'essai n'est pas soumis à un formalisme complexe. Il doit simplement être fait par écrit. L'erreur sur la date est une erreur matérielle qui sera corrigée par le juge en cas de saisine.

Quant au nom du DRH, c'est une mention suffisante puisque ce dernier est titulaire d'une délégation de pouvoir qui lui permet d'engager la société dans ce type d'acte.

Très cordialement.